

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



COMMUNE DE  
Saint-Pierre  
d'Oléron  
Coeur d'Oléron



**Que faire en cas d'alerte  
à Saint-Pierre d'Oléron ?**

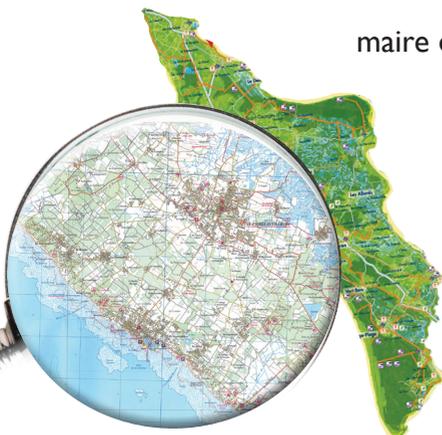
## DICRIM- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Essentiel dans la chaîne des secours, le plan communal de sauvegarde coordonne élus et agents pour faire face à des événements exceptionnels qui mettraient la population en danger.

Mes chers concitoyens, dans l'espoir de ne pas avoir à mettre ce plan en œuvre, je vous invite à conserver ce document dans le souci permanent de votre sécurité.

Christophe Sueur,  
maire de la commune de Saint-Pierre d'Oléron,  
conseiller départemental.



Bruno Osta Amigo  
technicien  
responsable  
du service prévention  
et sécurité



Patrick Gazeu,  
maire adjoint  
responsable des  
actions communales  
au service prévention  
et sécurité



**SAIP :**  
système  
d'alerte  
et d'information  
aux populations

Signal international d'alerte :  
3 fois (espacé de 5 secondes) - fin d'alerte 30  
secondes de sirène  
Essai, le 1<sup>er</sup> mercredi de  
chaque mois à midi.



# Sommaire

## Les risques sur la commune :

Selon le dossier départemental sur les risques majeurs établi par la préfecture, la commune de Saint-Pierre d'Oléron est exposée aux risques suivants :

- tempête page 4
- submersion marine page 5 - 6
- feu de forêt page 7
- pollutions page 8
- risques mouvement de terrain page 9
- chaleurs extrêmes page 10
- risques sanitaires page 11
- les bons réflexes page 12
- le réseau d'alerte gouvernemental page 13
- le géo-risques page 14 - 15

## LES ALERTES :

Les alertes Météo France sont transmises aux communes par la préfecture et diffusées à la population par les médias (France Bleu La Rochelle : 105.2), deux sirènes communales et un système d'appel téléphonique à la population sur inscription au 05 46 47 78 35 - service sécurité.

### Alerte orange :

Être très vigilant, phénomènes météo dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

### Alerte rouge :

Vigilance absolue, phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

## Les numéros d'urgence - gratuits depuis un poste fixe

- 15 : le SAMU / 17 : gendarmerie / 18 : pompiers
- 112 n° international toute urgence / Météo France : 0 899 710 217
- Canicule info service sur inscription volontaire :  
(01/06 au 31/08) : 0 800 066 666
- accueil mairie : 05 46 47 02 83 (heures ouvrables)
- astreinte mairie : 05 46 76 65 57 (urgence uniquement)

# Risque tempête



La tempête se caractérise par des vents violents (supérieurs à 90km/h) qui peuvent être accompagnés de fortes précipitations.

- Secteur concerné : toute la commune.
- Historique : tempête Xynthia + Martin
- Conséquences : chute d'arbres, routes bloquées, coupures d'électricité, d'eau, de téléphone, constructions endommagées.



## Actions des autorités

La surveillance météorologique

### La carte de vigilance

élaborée 2 fois/jours  
par Météo France, diffusée auprès  
du public par l'intermédiaire  
des médias

### Les bulletins de suivi régionaux

Élaborés systématiquement  
dès lors qu'une mise en vigilance  
orange et rouge est faite au niveau  
du département. Ce bulletin détaille  
le message et diffuse des conseils  
de comportement  
adaptés au risque.

## Actions de la population pour limiter les effets des tempêtes



**Prévoir** de mettre les animaux à l'abri, les objets pouvant être emportés par le vent. Gagner un abri en dur. Fermer portes, fenêtres et volets. Éviter les sorties non indispensables. Arrêter les chantiers et rassembler le personnel.

**S'informer** : connaître et diffuser les consignes de sauvegarde (réseaux sociaux, internet, médias) et rester à l'écoute des consignes des services de l'État.

**Éviter d'encombrer le réseau téléphonique**

**Limiter au maximum les déplacements**



**Se renseigner auprès de la météo 0 899 710 217**

Écouter la radio : France Bleu La Rochelle 105.2 FM

# Risque submersion et inondation

## En cas de submersion et d'inondation

La submersion marine se caractérise par débordement des eaux d'origine marine. L'inondation survient après de fortes pluies.

Secteurs concernés : Matha, le Colombier, Arceau, La Boirie, l'Eguille, La Perrotine, La Fauche Prère et la Brimaudière.



Conséquences : inondation des constructions, des voies de communication.

## Actions des autorités



### Surveillance des conditions météorologiques

Les services municipaux mettent en place une cellule de veille

Le maire a la charge d'informer la population.

Si nécessaire, les moyens de sauvegarde de la population sont déployés



*La Fauche Prère, inondations, hiver 2021*

# Action de la population pour limiter les conséquences des risques de submersion et d'inondation



## Mesures simples de prévention

S'informer en mairie de la situation de son habitation au regard du risque de submersion et d'inondation.

Savoir où se situe le disjoncteur électrique, ainsi que les robinets d'arrêt de l'eau et de gaz afin de les fermer en cas d'inondation et d'évacuation.

Amarrer la cuve à fioul. Repérer des habitations à étage (voisins...), surélever le mobilier, colmater toutes les ouvertures possibles.

## Lors de la montée des eaux

Monter dans les étages avec :  
eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, torche, vêtements chauds et médicaments.

Écouter les radios  
France Bleu La Rochelle  
FM 105.2  
et  
France Inter  
FM 87.5

Ne pas téléphoner (sauf urgence, libérer les lignes pour les secours)

Être prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

Ne pas aller dans une zone inondée, ne pas utiliser d'ascenseur ou de monte personne

## Après

Ne réintégrer son domicile qu'après aval de la mairie.

Agir en mesurant les risques.

Aérer les pièces, désinfecter à l'eau de javel et chauffer dès que possible.

Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche et après l'avis favorable des services compétents.



**Se renseigner auprès de la météo 0 899 710 217**

Écouter la radio : France Bleu La Rochelle 105.2 FM

# Risque feu de forêt

## Que faire en cas de feu de forêt ?



### Secteurs concernés, tels que :

Les terrains à camper, les campings et autres secteurs occupés par des habitations légères de loisir.

Conséquences : destruction de la végétation, des maisons et des campings.

## Mesures simples de prévention et de lutte

Débroussaillage autour des habitations (obligation légale).

En fonction de la météo, éviter les barbecues, les feux d'artifice, jet de mégots de cigarettes...

Rendre accessible les tuyaux d'arrosage et extincteurs et arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas propagé, ainsi que l'herbe environnante.

Fermer et éloigner les bouteilles de gaz, pas de barbecue à charbon de bois, ni feu d'artifice. Pas de mégot ou autre produit à étincelle.

Attaquer le départ de feu, colmater les ouvertures au moyen de linge humide, se plaquer au sol et respirer à travers un chiffon mouillé.

Fuir avant l'arrivée du feu sans précipitation

Rester attentif aux consignes des gérants de camping, des autorités et des pompiers.

## Actions des autorités

### Surveillance des conditions météorologiques



Les services municipaux mettent en place une cellule de veille.

Le maire a la charge d'informer la population. Les pompiers prennent les mesures nécessaires.

Si nécessaire, les moyens de sauvegarde de la population sont déployés.

# Risque matière dangereuses

**Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.**

Ce sont les matières transportées par voies routières ou maritimes et les citernes équipant des bâtiments privés et industriels (fioul, gaz, produits chimiques).



## Actions des autorités



Les services municipaux alertent la population et mettent en place un périmètre de sécurité.

Les pompiers prennent les mesures nécessaires.

Si nécessaire, les moyens de sauvegarde de la population sont déployés.

## Actions de la population

S'éloigner de la zone de danger.  
Colmater les ouvertures. Ne pas se déplacer, sauf nécessité absolue (exemple : évacuation). Ne pas provoquer d'étincelle ou de flamme.  
En cas de projection de matière dangereuse, changer de vêtement, et se rincer abondamment à l'eau claire.  
Rester attentif aux consignes des autorités et des pompiers.  
Éviter d'encombrer le réseau téléphonique.

# Risque mouvement de terrain



Les mouvements de terrain peuvent être occasionnés par des cavités naturelles ou artificielles qui s'effondrent, des retraits ou gonflements d'argiles en été et en hiver, ou encore, des séismes. Sur Oléron, les risques pour la population restent très limités.

## Actions des autorités



Par définition, ces risques sont difficilement prévisibles. Lorsqu'ils surviennent, les services municipaux mettent en œuvre leur plan de sauvegarde des biens et des personnes.

Les services de l'État et les pompiers prennent les mesures nécessaires.



# Risque chaleurs extrêmes



**ATTENTION CANICULE**



**Buvez de l'eau et restez au frais**



Évitez  
l'alcool



Mangez en  
quantité suffisante



Fermez les volets  
et fenêtres le jour,  
aérez la nuit



Mouillez-vous  
le corps



Donnez et prenez  
des nouvelles  
de vos proches

## Actions des autorités



Les services municipaux alertent la population vulnérable et prennent les mesures adaptées.

Si nécessaire, les moyens de sauvegarde de cette population sont déployés.

# Risque sanitaire

On appelle risque sanitaire un risque infectieux présentant une menace pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé (grippes, grippe aviaire, Covid...).

## Actions de la population



Aérer les pièces le plus souvent possible



Garder une distance de 2 mètres avec les autres



Mettre un masque si vous ne pouvez respecter une distance



Limiter au maximum vos contacts sociaux



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique



Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrez la main et arrêter les embrassades



Eviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques

## Actions des autorités



Les services municipaux alertent la population vulnérable et prennent les mesures adaptées.

Si nécessaire, les moyens de sauvegarde de cette population sont déployés.

# Les bons réflexes

## Le risque submersion



Fermer les portes,  
boucher les aérations



Couper  
l'électricité et le gaz



Monter à pied  
dans les étages



Ecouter la radio pour  
connaître les consignes

## Le risque feu de forêt

### ● l'incendie approche



Dégager les voies d'accès et les chemins  
d'évacuation, arroser les abords



Fermer les vannes de gaz  
et de produits inflammables

### ● l'incendie est à votre porte



Rentrer rapidement dans le bâti-  
ment en dur le plus proche  
et attendre les consignes



Fermer les volets,  
portes et fenêtres,  
cafeutrer avec des linges mouillés



Ne vous approchez pas  
d'un feu de forêt, ne sortez pas  
sans ordre des autorités

## Le risque transport de matières dangereuses



Réfugiez-vous  
dans le bâtiment  
le plus proche



Fermez et cafeutrez  
portes, fenêtres et  
ventilations



Ecoutez la radio  
pour connaître les  
consignes à suivre



Ni flammes,  
ni cigarettes

## DANSTOUS LES CAS

Respectez les consignes - N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours  
Faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance.  
Prendre des photos ou des films

**A tout moment, vous pouvez vous inscrire sur le registre  
des risques de la mairie 05 46 47 78 35**

# Le réseau d'alerte gouvernemental

En cas de danger majeur,  
qu'il soit naturel, industriel,  
sanitaire ou terroriste :

comment fonctionne FR-Alert ?



**BIEN ALERTÉ**  
**BIEN PROTÉGÉ**



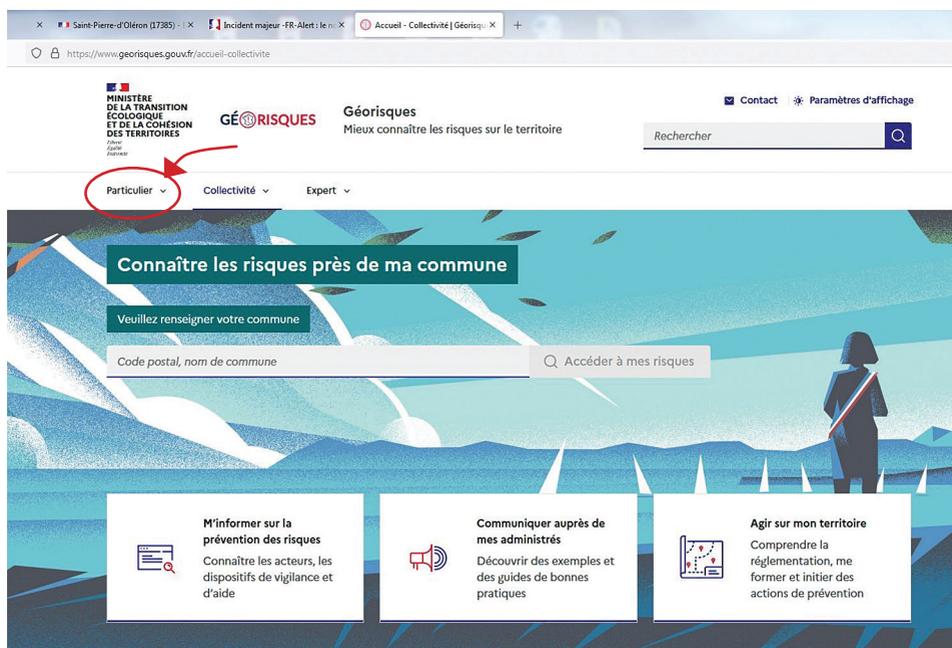
# GÉ RISQUES

*Le citoyen, premier acteur de sa sécurité  
et de celle des autres*

## La plateforme géorisques

C'est la possibilité pour chaque citoyen de mieux comprendre les risques naturels et technologiques, et les comportements à adopter en temps de crise.

<https://www.georisques.gouv.fr/accueil-collectivite>



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES

GÉORISQUES

Géorisques  
Mieux connaître les risques sur le territoire

Contact Paramètres d'affichage

Rechercher

Particulier Collectivité Expert

Connaitre les risques près de ma commune

Veuillez renseigner votre commune

Code postal, nom de commune

Accéder à mes risques

M'informer sur la prévention des risques  
Connaître les acteurs, les dispositifs de vigilance et d'aide

Communiquer auprès des administrés  
Découvrir des exemples et des guides de bonnes pratiques

Agir sur mon territoire  
Comprendre la réglementation, me former et initier des actions de prévention

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

**GÉORISQUES**

Géorisques  
Mieux connaître les risques sur le territoire

Contact Paramètres d'affichage

Rechercher

Particulier Collectivité Expert

Accueil - Mes Risques

M'informer sur un risque

Me préparer, me protéger

Être accompagné

Code postal, nom de commune

Accéder à mes risques

**M'informer sur la prévention des risques**  
Connaître les acteurs, les dispositifs de vigilance et d'aide

**Communiquer auprès de mes administrés**  
Découvrir des exemples et des guides de bonnes pratiques

**Agir sur mon territoire**  
Comprendre la réglementation, me former et initier des actions de prévention

## Les étapes :

- 1 - accueil-mes risques
- 2 - m'informer sur un risque
- 3 - me préparer, me protéger
- 4 - être accompagné

**Conservez ce document  
dans le souci permanent de votre sécurité**



**Adopter  
les bonnes  
mesures en cas  
de risques  
majeurs**

